

ACTION URGENTE

ÉTAT DE SANTÉ PRÉOCCUPANT D'UN MILITANT EN GRÈVE DE LA FAIM

Abdulhadi Al Khawaja, l'un des 14 militants emprisonnés à Bahreïn, est en mauvaise santé. Il en est à son 64^e jour de grève de la faim. Les autorités ont refusé de libérer ces 14 militants de l'opposition, qui doivent comparaître devant la Cour de cassation le 23 avril. Amnesty International craint qu'Abdulhadi Al Khawaja meurt en détention.

La Cour de cassation aurait dû réexaminer le 2 avril le verdict et les peines prononcés en 2011 par un tribunal militaire contre 14 militants de l'opposition. Ce jour-là, toutefois, la Cour a décidé de repousser l'audience au 23 avril et a rejeté la demande de leurs avocats qui souhaitaient que les 14 militants soient libérés sous caution. Il s'agit de prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression et d'association : ils ont été condamnés à des peines allant jusqu'à la réclusion à perpétuité par un tribunal militaire, en juin 2011, à l'issue d'un procès inique.

L'une de ces personnes, **Abdulhadi Al Khawaja**, qui bénéficie de la double nationalité bahreïnite et danoise, poursuit la grève de la faim qu'il a entamée le 8 février 2012. Sa santé s'est terriblement dégradée depuis qu'il a décidé, aux alentours du 29 mars, de commencer à réduire les quantités de glucose et de minéraux qu'il ingérait, jusqu'à ne plus boire que de l'eau. Au cours de la semaine dernière, il a d'abord été transféré à l'hôpital du ministère de l'Intérieur puis à l'hôpital militaire, où il se trouve encore. Les autorités n'ont plus autorisé sa famille et ses avocats à le voir depuis le 5 avril, mais il a pu parler brièvement à sa femme au téléphone le 10 avril. Un groupe d'experts médicaux mandaté par les autorités lui a rendu visite il y a quelques jours. L'ambassadeur danois a également annoncé qu'il avait pu le voir le 10 avril pendant 20 minutes. Il a expliqué qu'Abdulhadi Al Khawaja était très faible mais conscient et a ajouté que cet homme était dans un état critique. L'avocat d'Abdulhadi Al Khawaja a demandé à plusieurs reprises à voir son client, sa demande la plus récente datant du 10 avril, mais il n'a reçu aucune réponse. Aucune décision concernant sa libération ne sera prise avant la prochaine audience devant la Cour de cassation, prévue le 23 avril ; Abdulhadi Al Khawaja ayant l'intention de poursuivre sa grève de la faim jusqu'à sa libération, Amnesty International craint pour la vie de cet homme.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais ou en arabe) :

- appelez vivement les autorités bahreïnites de permettre immédiatement à Abdulhadi Al Khawaja de voir sa famille et son avocat ;
- priez-les instamment de libérer immédiatement et sans condition les 14 militants de l'opposition car il s'agit de prisonniers d'opinion, détenus uniquement pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression et de réunion ;
- exhortez-les à diligenter sans délai une enquête indépendante sur les allégations selon lesquelles ces 14 personnes auraient été victimes de torture, à en rendre les conclusions publiques et à traduire en justice les responsables présumés de ces agissements.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 26 MAI 2012 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555
Rifa'a Palace, al-Manama, Bahreïn
Fax : + 973 17664587
Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,*
(Votre Majesté, dans le corps du texte)

Premier ministre

Prince Khalifa bin Salman Al Khalifa
Office of the Prime Minister
P.O. Box 1000, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 17533033
+973 17532839
Formule d'appel : *Your Highness, /*
Monsieur le Premier ministre,

Ministre de la Justice et des Affaires islamiques

Shaikh Khalid bin Ali al-Khalifa
Ministry of Justice and Islamic Affairs
P.O. Box 450, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 17536343
+973 17531284
Site web : www.moj.gov.bh
Salutation: *Your Excellency, / Monsieur le*
Ministre,

** **NB** : les fax sont le plus souvent accessibles le matin (TU +3) **

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse(s) à compléter) :

Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la sixième mise à jour de l'AU 139/12.
Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE11/046/2011/fr>

ACTION URGENTE

ÉTAT DE SANTÉ PRÉOCCUPANT D'UN MILITANT EN GRÈVE DE LA FAIM

COMPLEMENT D'INFORMATION

Les 14 militants de l'opposition ont été arrêtés entre le 17 mars et le 9 avril 2011. La plupart d'entre eux ont été interpellés en pleine nuit par des groupes d'agents des forces de sécurité qui ont effectué des descentes à leurs domiciles et les ont emmenés dans un lieu inconnu, où ils ont été détenus au secret plusieurs semaines. Nombre de ces militants ont déclaré avoir été torturés pendant leurs premiers jours de détention, alors qu'ils étaient interrogés par des membres de l'Agence nationale de sécurité. Aucun d'eux n'a été autorisé à consulter son avocat pendant ces interrogatoires. Certains ont vu leurs avocats lors de leur comparution devant le procureur militaire, avant le procès. D'autres n'ont pu s'entretenir avec eux qu'au moment de la première audience, en mai 2011. C'est aussi à cette occasion qu'ils ont tous revu leur famille pour la première fois depuis leur arrestation.

Le Tribunal pour la sûreté nationale, une juridiction militaire, a rendu son verdict le 22 juin et les a condamnés à des peines allant de deux ans d'emprisonnement à la réclusion à vie pour « mise en place de groupes terroristes en vue de renverser la monarchie et de modifier la Constitution ». Sept des 14 militants ont été condamnés à la réclusion à perpétuité. Il s'agit de Hassan Mshaima, Abdelwahab Hussain, Abdulhadi al Khawaja, Abdel Jalil al Singace, Mohammad Habib al Miqdad, Abdel Jalil al Miqdad et Saeed Mirza al Nuri. Quatre autres, Mohammad Hassan Jawwad, Mohammad Ali Ridha Ismail, Abdullah al Mahroos et Abdul Hadi Abdullah Hassan al Mukhodher, ont été condamnés à 15 années d'emprisonnement. La peine prononcée contre Ebrahim Sharif et Salah Abdullah Hubail al Khawaja, le frère d'Abdulhadi al Khawaja, s'élève à cinq ans de prison et celle prononcée contre Al Hur Yousef al Somaikh, à deux ans.

Un observateur d'Amnesty International a assisté à l'une des audiences d'appel, le 6 septembre. Il a conclu qu'aucun élément présenté au tribunal ne prouvait que les prévenus avaient commis une infraction ni utilisé ou prôné la violence. Le 28 septembre 2011, lors d'une audience qui n'a duré que quelques minutes, la Cour d'appel pour la sûreté nationale, un autre tribunal militaire, a confirmé toutes les déclarations de culpabilité et les peines prononcées à l'encontre de ces personnes.

Noms : Hassan Mshaima, Abdelwahab Hussain, Abdulhadi al Khawaja, Abdel Jalil al Singace, Mohammad Habib al Miqdad, Abdel Jalil al Miqdad, Saeed Mirza al Nuri, Mohammad Hassan Jawwad, Mohammad Ali Ridha Ismail, Abdullah al Mahroos, Abdul Hadi Abdullah Hassan al Mukhodher, Ebrahim Sharif, Salah Abdullah Hubail al Khawaja, Al Hur Yousef al Somaikh

Genre : hommes

Action complémentaire sur l'AU 139/11, MDE 11/023/2012, 12 avril 2012